

N° 24-04-19

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUDAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL. Mmes DESPINS, JACQUENET.

EXCUSÉES : Mmes FOURNET (pouvoir à M. MOISAN), VOLLAND (pouvoir à M. FORTIN).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DELAUDAUD.

OBJET :

**Demande de subvention
DETR 2024/
Priorité n° 2**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'améliorer la performance énergétique et de diminuer l'impact environnemental des appareils de chauffage de la salle polyvalente ;

Considérant la nécessité de réaliser des économies des factures d'énergie communales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet d'achat et d'installation d'une pompe à chaleur air/air à la salle polyvalente, pour un montant hors taxes de 24 596,54 €, soit 29 515,85 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. Adopte l'avant-projet d'achat et d'installation d'une pompe à chaleur air/air à la salle polyvalente, pour un montant de 24 596,54 € HT ;

. Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation de la DETR 2024 ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

04 AVR. 2024

ID : 078-217801042-20240402-DEL_24_04_19-DE

Breil
Le-Tour

. S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Coût total HT	24 596,54 €
Fonds Vert	4 919,31 €
DSIL	7 378,96 €
DETR	7 378,96 €
Total des subventions	19 677,23 €
Reste à charge fonds propres commune	4 919,31 €

. Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2024 ;

. Autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 4 avril 2024.

Le Maire,
Bernard MOISAN

